

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 20 juillet 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme TROUILLET Nelly à M. LAMARQUE Michel, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc, (Cuinzier)

N°2023/N°109

OBJET : PROGRAMME PETITE VILLES DE DEMAIN - LANCEMENT DE 2 APPELS A PROJET COMMERCE 2023

M. Michel LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie rappelle l'étude, conduite au cours du premier semestre de l'année 2022 sur trois communes du territoire (Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Belmont-de-la-Loire) et en partenariat avec la CCI et la CMA, qui portait sur le tissu commercial des centralités existants sur le périmètre de Charlieu Belmont Communauté. Celle-ci a permis notamment d'identifier les commerces jugés comme manquants dans ces trois communes, ainsi que d'analyser leurs viabilités s'ils venaient à s'installer. L'étude a également permis de construire le plan d'action commerce qui intègre la convention cadre PVD/ORT.

L'une de ces fiches actions « Mise en place d'outils d'attractivité territoriale » en faveur du commerce mentionne le besoin d'organiser des appels à projets (APP) commerce. Rédigés sous la forme de formulaires de candidature, les appels à projets doivent permettre d'encourager l'arrivée d'une activité manquante en proposant une installation dans un local ou une zone en centre-bourg disposant d'un emplacement stratégique pour l'activité visée, en faisant bénéficier aux porteurs de projets d'une visibilité importante (en amont et au moment de leur installation) et d'une aide immobilière (500€ lors de l'installation et 500€ lors du premier anniversaire de l'activité).

M. Michel LAMARQUE précise que selon la commune d'organisation de l'AAP, une zone de centre-bourg peut être identifiée à la place d'un local précis. Cette identification permettra aux

éventuels candidats de cibler une zone favorable à leur activité. Une cartographie sera construite pour matérialiser cette zone et mettre en avant les locaux disponibles au sein de celle-ci.

Le lauréat bénéficiera également de l'accompagnement apporté habituellement par le service économie (fléchage vers les aides à l'installation, transmission des coordonnées des structures d'accompagnement, ...).

Les différents candidats seront auditionnés par un jury composé d'élus intercommunaux, communaux, d'un représentant du réseau Initiative Loire, d'un représentant d'une des chambres consulaires et éventuellement le propriétaire du local.

Pour l'année 2023, deux AAP sont ciblés :

- Charlieu : articles de sport/nature
- Nandax : commerce multiservice

Les 2 fiches appel à projet sont jointes en annexes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la mise en place d'appels à projets commerce sur le territoire
- valide les 2 appels à projets pour 2023 définis en annexe
- décide d'apporter une aide immobilière de 1000€ à chaque lauréat des différents appels à projets (soit 2 000€ au total pour 2023) ;
- délègue à M. le Président le soin d'attribuer les aides individuelles sur proposition du jury
- approuve la mobilisation de la plateforme « Paris Je Te Quitte » afin de booster la campagne de communication pour un montant de 790€HT correspondant à un forfait de communication pour chacun des AAP (soit 1896€ TTC au total pour 2023),
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230720-N2023-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023